

Judiciaires et légales

Avis administratifs



Modification n° 1 du PLU de Locmaria-Plouzané AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° AP2024-04-01 du 10 avril 2024, le président de la communauté de communes du Pays d'Iroise (CCPI) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique en vue de la modification n° 1 du Plan local d'urbanisme (PLU) de Locmaria-Plouzané qui se déroulera du vendredi 3 mai 2024 (9 h 00) au lundi 3 juin 2024 (17 h 00) inclus, soit 32 jours consécutifs.

L'enquête, menée par la CCPI, porte sur la modification n° 1 du PLU de Locmaria-Plouzané. Le projet de PLU modifié remplacera l'actuel PLU. Cette modification n° 1 du PLU entrainera des adaptations dans différentes pièces du dossier de PLU en vigueur. À savoir :

- ouvrir partiellement à l'urbanisation la zone 2AUh de Coat Kervéan en la reclassant en zone 1AUhb,
- fermer à l'urbanisation les zones 1AUhb de Kervorgar, Kerisoualc'h, Coz Lannocet Kervavéloc en les reclassant en zones 2AUh,
- reclasser les parties entièrement bâties des zones 1AUhb de Saint-Sébastien et Kervannou en zones Uhb,
- revoir les emplacements réservés (ER) : création d'ER (élargissement de la route de Ploumoguer, de la rue de Coz-Lannocet de la rue de Gorrequear, réalisation d'un parking à proximité de la centralité commerciale de Porsmilin...) et suppression des ER réalisés ou devenus inutiles,
- intégrer le circuit équestre communautaire n° 6 au titre de l'article L.151-38 du Code de l'urbanisme en tant que cheminements doux existants et étudier la possibilité d'intégrer quelques tronçons de cheminements doux supplémentaires notamment communautaires,
- ajuster le document d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP) en tenant compte du reclassement des zones 1AUh en zones 2AUh, en créant de nouvelles OAP pour les secteurs nouvellement ouverts à l'urbanisation (Coat Kervéan, aire des gens du voyage...), et revoyant l'échéancier d'ouverture à l'urbanisation notamment pour la zone 1AUh de Lanhir,
- revoir le règlement écrit et graphique sur différents points dont la possibilité de changement de destination vers de l'hôtellerie pour la zone Ni du Bois de Pin, l'étude de la limitation d'implantations d'éoliennes industrielles ou domestiques dans certains secteurs, l'ajustement des règles pour les toitures, les hauteurs des annexes, les clôtures en bordure des voies d'excellence paysagère (voies communautaires notamment, reliant le bourg et les différents pôles, empruntées par les touristes)... et précisions/rajouts de définitions.

Le dossier d'enquête comprendra donc une notice justifiant toutes les adaptations citées ci-dessus et des pièces de procédure.

M. Jean-Luc Escande a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Rennes.

Le siège de l'enquête est situé à la mairie de Locmaria-Plouzané, 1, place de la Mairie, 29290 Locmaria-Plouzané. Les permanences du commissaire enquêteur auront lieu en mairie de Locmaria-Plouzané et au siège de la CCPI à Lanrivaroë. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront mis à disposition du public à la mairie de Locmaria-Plouzané et au siège de la CCPI pendant la durée de l'enquête aux jours et aux heures habituels d'ouverture : mairie de Locmaria-Plouzané (lundi : de 14 h 00 à 17 h 30, mardi au vendredi : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30, samedi : de 9 h 00 à 12 h 00) et CCPI (du lundi au vendredi : 8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h 00 (le vendredi 16 h 30)).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions sur le registre d'enquête en mairie de Locmaria-Plouzané ou sur celui situé à la CCPI.

Le public pourra également adresser ses observations et propositions écrites au commissaire enquêteur par :

- courrier postal à l'adresse suivante : communauté de communes du Pays d'Iroise, ZA de Kerdrivoual, 29290 Lanrivaroë, en précisant, la mention «enquête publique relative à la modification n° 1 du PLU de Locmaria-Plouzané» et «à l'attention du commissaire enquêteur»,
- courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-mplu1-locmariaplouzane@democratie-active.fr,
- registre dématérialisé, accessible à l'adresse : <https://www.democratie-active.fr/enquete-mplu1-locmaria-plouzane/>

Les courriers postaux, électroniques et les observations des registres papier, reçus ou inscrits dans les délais fixés pour l'enquête publique, seront mis en ligne sur le site internet de la CCPI dans les plus brefs délais.

Les courriers postaux et les observations du registre papier situés au siège de la CCPI seront annexés au format papier au dossier d'enquête situé à Locmaria-Plouzané. La mise en ligne des observations sera modérée pour éviter la publication de propos diffamatoires.

Le commissaire enquêteur assurera 4 permanences et recevra le public :

- vendredi 3 mai 2024, de 9 h 00 à 12 h 00 en mairie,
- mercredi 22 mai 2024, de 14 h 00 à 17 h 00 au siège de la CCPI,
- vendredi 31 mai 2024, de 9 h 00 à 12 h 00 en mairie,
- lundi 3 juin 2024, de 14 h 00 à 17 h 00 en mairie.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique en s'adressant à la CCPI dès affichage de l'arrêté ou obtenir des informations auprès de M. le Président de la CCPI, responsable du projet d'enquête publique.

Les informations relatives à l'enquête publique de la modification n° 1 du PLU de Locmaria-Plouzané peuvent également être consultées sur les sites internet de la CCPI : www.pays-iroise.bzh et de Locmaria-Plouzané : <https://locmariaplouzane.fr/>.

À l'expiration du délai d'enquête, les 2 registres d'enquête seront clos et signés par le commissaire enquêteur qui dispose d'un délai de 8 jours pour rencontrer le président ou son représentant et lui transmettre un procès-verbal de synthèse des observations écrites et orales. Le président pourra produire ses observations éventuelles sous un délai de 15 jours.

Le commissaire enquêteur établira ensuite un rapport relatant le déroulement de l'enquête et consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non.

À partir de la clôture de l'enquête, il disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre, au président de la CCPI et au président du tribunal administratif de Rennes, le dossier accompagné de son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.

À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur au siège de la CCPI et à la mairie de Locmaria-Plouzané aux jours et heures habituels d'ouverture au public pendant une durée de 1 an à compter de sa transmission à la CCPI ainsi que sur leur site internet.

Après l'enquête publique, le projet de modification n° 1 du PLU de la commune de Locmaria-Plouzané, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public, des avis des personnes publiques associées qui ont été joints au dossier d'enquête, ainsi que du rapport et des conclusions motivées, sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire.

Les dossiers ainsi approuvés seront tenus à la disposition du public et mention de l'approbation sera faite dans la presse.

La personne responsable de projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées, est le président de la CCPI.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Relative au projet d'aménagement du nouveau quartier de Kermabiven Lieux-dits Kerzespéz, Dervez, Kermabiven

Par arrêté municipal en date du 12 avril 2024, le maire de Guilers a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet d'aménagement du nouveau quartier de Kermabiven, lieux-dits Kerzespéz, Dervez et Kermabiven. À cet effet, M. Bruno Bouguen est désigné comme commissaire enquêteur. L'enquête se déroulera en mairie de Guilers, du samedi 4 mai 2024 au mardi 4 juin 2024 inclus.

Le dossier d'enquête sera consultable en mairie sous format électronique sur un poste informatique ou sous format papier, aux jours et heures d'ouverture habituels au public, ainsi que sur le site de la mairie de Guilers : <https://www.mairie-guilers.fr>

Le commissaire enquêteur recevra en mairie :

- le samedi 4 mai 2024 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le vendredi 17 mai 2024 de 10 h 00 à 12 h 00,
- le jeudi 30 mai 2024 de 14 h 00 à 16 h 00,
- et le mardi 4 juin 2024 de 14 h 00 à 17 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie. Elles pourront également être transmises à l'intention du commissaire enquêteur par écrit à l'adresse : mairie de Guilers, 16, rue Charles-de-Gaulle, 29800 Guilers, ou par voie électronique à l'adresse : ville@mairie-guilers.fr

À la clôture de l'enquête, une copie du rapport, des conclusions de l'enquête et du procès-verbal du commissaire enquêteur sera consultable en mairie pendant un délai d'un an.

Réservé aux abonnés



PARRAINEZ un proche
et choisissez
vosre CADEAU !

POUR VOUS



**Une plancha
Moulinex**
valeur 499€ TTC*

**Un chèque-cadeau
d'une valeur de 50€.**
à valoir dans plus de
500 enseignes partenaires

Faites vite pour en profiter dès les beaux jours !

POUR VOTRE FILLEUL

3 mois d'abonnement

- Le journal livré avant 7h30.
- L'accès à tous les contenus numériques pour lui et 4 personnes de son choix.



-63%
sur son abonnement

02 99 32 66 66
(prix d'un appel local)
du lundi au vendredi de 8h à 18h
CODE : S241OPBJ/APFI

Envoyez le bon sans affranchir à :
Service Clients
Libre réponse 25295
35099 Rennes Cedex 9

1. Je parraine un proche, je complète mes coordonnées et celles du bénéficiaire :
Mon filleul bénéficiera du Pack famille pendant 3 mois pour 50€ seulement au lieu de 138€, soit 63% de réduction.**

Mes coordonnées

Nom Prénom
 CP Ville
 Tél. portable
 Impératif pour la bonne livraison de mon cadeau
 N° Abonné
 Pour me retrouver plus facilement

Les coordonnées de mon filleul

Mme M.
 Nom Prénom
 Adresse
 CP Ville
 Tél.
 Email
 En renseignant son email, il accèdera à ses contenus numériques.

Le commissaire-priseur spécialiste-conseil à votre service

Le commissaire-priseur est le spécialiste du marché de l'Art, et il est un des seuls à connaître le juste prix des objets, étant en contact du marché quotidien à travers les ventes publiques.

Il est habilité, en dehors des ventes publiques, à évaluer les objets et à en donner une estimation.

Il engage dans ces opérations sa responsabilité.

Le commissaire-priseur joue donc un rôle de conseiller lors de partage après un décès, ainsi que dans l'élaboration d'un contrat d'assurance.

Artisans, PME cette rubrique est faite pour vous

Consultez les marchés publics sans formalités* des collectivités locales ou régionales. Vous pouvez les retrouver également sur le site annonces-legales.ouest-france.fr

*hors les procédures formalisées du code des marchés

**Abonnez-vous
au Pack famille**
(journal + contenus numériques)
35€ / mois
au lieu de 45,50€

Déjà abonné ?
Gérez votre abonnement en appelant un conseiller du lundi au vendredi de 8h à 18h (en privilégiant le créneau 12h-15h)

Trouvez gratuitement

le bon marché public
près de chez vous !

abo.ouest-france.fr ou 02 99 32 66 66 (appel non surtaxé)

publics et privés parus sur les 12 départements
légale :
Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)
www.ouest-france.fr - Internet : www.ouest-france.fr
l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit
à titre dérogatoire pour certaines annonces
informément au décret no 2012-1547 du 28 décembre
portant sur les sociétés et fonds de commerce
et d'annonces légales, sont obligatoirement mi-
numérique centrale, www.actulegales.fr.

Chèques publics
à 90 000 € HT

Espace Habitat
Action Logement
des travaux de réhabilitation/
Sainte Anne à Plouray
APTE
1, rue du Scorf, CS 54221, 35042 Rennes
du marché : la présente consultation a pour
prise d'oeuvre pour les travaux de réhabili-
Anne à Plouray.
confiées sont décrites au cahier des charges
situé 2, Kerlan à Plouray (56770).
la présente procédure est soumise aux dispo-
sants du Code de la commande publique.
consultation : le dossier est consultable et té-
site internet <http://www.ae-espacil-habitat.com>
17 mai 2024, à 12 h 00.
ont analysées par le pouvoir adjudicateur et
offres fixés au règlement de consultation.
la possibilité d'attribuer le marché sur la ba-
négociation.
les éléments de l'offre, notamment sur le p.
des phases successives à l'issue desquelles
sation.
le respect du principe d'égalité de traitement
des candidats dont les capacités financières,
ont jugés suffisantes seront analysées.
assés au regard des critères indiqués au ré-
res : ils peuvent être obtenus auprès de l'ac-
la plateforme de dématérialisation.

Publics
ent d'un itinéraire cyclable
APTE
me contractant : commune de Bourg-Blanc,
g-Blanc. Tél. 02 98 84 58 13.
aménagement d'un itinéraire cyclable à Ker-
eaux eaux pluviales.
rs.
aux : la durée d'exécution du marché y compris la
est de 6 mois.
ite de réception des offres :
Des entreprises est téléchargeable sur le site :
ne.bzh
offres : mercredi 15 mai 2024 à 12 h 00 par le
https://marches.megalys.bretagne.bzh
marché :
houin au 07 87 74 09 78,
te Uguen au 02 98 38 03 03.
Publication : lundi 15 avril 2024.
18 avril 2024 à 10 h 00, rendez-vous au centre techni-
Procédures de recours : tribunal administratif de
Motte, 35044 Rennes. Tél. 02 23 21 21 28.
Procédures de médiation : comité consultatif inter-
régional, préfecture de Région, 6, quai Cernay,
44084 33.

z les nouveautés des
OUEST-FRANCE
on décoration • Tourisme • Histoire
tatifs • Pratique • Nature • Jeunesse
annonces.ouestfrance.fr

de Surveillance
Breil,
Publicité extralocale : 366 SAS